

LA GAZETTE d'AGUILCOURT

BULLETIN COMMUNAL d'INFORMATION

N°208

décembre 2002

Site Internet : <http://www.aguilcourt.com>



Le Mot du Maire

De nombreuses maisons de la commune se sont parées, en cette fin d'année, de superbes décors lumineux. Je remercie tous ces talentueux décorateurs qui ont ainsi contribué à installer une ambiance de fêtes dans le village. La Commune a également contribué à la décoration du village mais il nous est impossible de rivaliser avec des villes plus importantes qui réalisent des prodiges d'illuminations.

Cette complémentarité des moyens mis en œuvre par la collectivité et par les particuliers pour aboutir à un village illuminé peut et doit s'appliquer pour accomplir d'autres tâches ou atteindre d'autres buts. Il est trop souvent admis que la collectivité (que ce soit une Commune, un Département ou l'Etat) se charge seule à satisfaire aux besoins des administrés : à vouloir trop appliquer ce principe, on assiste à l'émergence de services publics divers et variés qui ont la prétention de tout résoudre, entraînant quelquefois une redondance de moyens, souvent une dispersion des responsabilités et trop fréquemment une augmentation de la pression fiscale...

Je reste convaincu que la collectivité, sans néanmoins échapper à ses devoirs de service public doit également favoriser l'initiative individuelle par le soutien au tissu associatif ; les besoins en matière de loisirs, de culture, d'aide familiale, etc.... sont déjà, et à moindre coût, gérés par des associations ne faisant pas uniquement appel au bénévolat.

L'implication directe du citoyen dans la gestion d'un service dont il est bénéficiaire va dans le sens d'une responsabilisation de l'utilisateur, d'un bien meilleur fonctionnement et d'une maîtrise raisonnée des coûts.

Les Conseillers Municipaux s'associent à moi pour vous présenter nos Meilleurs Vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour l'année nouvelle.

Jean-Marc LE GOUELLEC

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 6 décembre 2002

FINANCEMENT DES VOYAGES SCOLAIRES DE L'ECOLE DE CONDE SUR SUIPPE

Le Maire a donné lecture d'un courrier émanant du Syndicat Scolaire de la Vallée de la Suippe, exposant les possibilités de financement d'un voyage scolaire de 9 jours pour les élèves de C.M.1, au Centre aéré de la Jumenterie, dans les Vosges.

Le Président propose de partager le financement des 3.375 euros entre le Syndicat et les Communes concernées. Les délégués des Communes auprès du Syndicat, seraient invités à voter une participation de 1.000 euros (à la place des 535 euros habituellement attribués); les 2.375 euros restant étant directement versés sous forme de participation par les Communes, au prorata du nombre d'enfants.

Quatre enfants résidant à Aguilcourt feraient partie des 24 participants au voyage.

La somme due par la Commune serait donc de $2.375 : 24 \times 4$ soit 98,95 euros.

Les Membres du Conseil Municipal d'Aguilcourt, à l'unanimité des membres présents, décident d'allouer une participation de 400 euros au financement du voyage scolaire pour l'année 2003. Cette somme sera inscrite au compte 657 du budget 2003.

PROGRAMMATION DES AIDES ELIGIBLES AU F.R.D.L.

Le Maire a donné lecture d'un courrier émanant de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde, concernant les programmes 2003 et 2004 du Fonds Régional de Développement Local. Les Communes sont invitées à faire part de leurs projets susceptibles d'être financés par ce F.R.D.L. Ce courrier stipule que pour que leurs projets bénéficient de cette subvention régionale, les Communes bénéficiaires doivent avoir approuvé le Projet de Territoire. Le Maire a donc invité une nouvelle fois le Conseil Municipal à approuver ce Projet de Territoire, puisque par trois fois déjà le Conseil l'avait rejeté.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, maintient sa position de refus et demande au Maire de s'informer sur la légalité du caractère restrictif de ces conditions d'attribution du F.R.D.L.

La Commune va néanmoins soumettre à subvention un projet d'étude préalable d'aménagement urbain en concordance directe avec les domaines d'intervention du F.R.D.L.

ADHESION A L'OPERATION FAÇADES DE LA CHAMPAGNE PICARDE

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'opération façades qui accompagne l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Champagne Picarde en soutenant financièrement les travaux de ravalement respectueux des techniques traditionnelles et en avoir délibéré, décide :

→ de participer en 2003 à l'opération façades ;

→ de fixer à cette opération le périmètre suivant :

toute la zone urbanisée de la commune

→ de prendre en charge à hauteur de 30 % les subventions accordées et plafonnées à :

- 1524,49 € (10 000 F) pour un immeuble de un logement (soit au maximum 457,35 € (3 000 F) à la charge de la commune et 1067,14 € (7 000 F) apportés par le Conseil Régional de Picardie au titre du Fonds de développement Local) ;

- 381,12 € (2500 F) par logement supplémentaire pour un immeuble de deux logements et plus (soit au maximum 114,34 € (750 F) par logement supplémentaire à la charge de la commune et 266,79 € (1 750 F) apportés par le Conseil Régional de Picardie au titre du F.D.L.) ;

- de fixer le nombre de ravalements aidés pour l'année 2003 à un ravalement sur habitations privées
- d'inscrire au budget communal la somme correspondante ;
- de participer à la commission façades lorsque la commune sera concernée par un ou plusieurs dossiers ;
- de confier à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde, la maîtrise d'ouvrage de l'opération façades ;
- de verser à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde les 30% de subvention à sa charge après son mandatement au bénéficiaire.

DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal a examiné les demandes de subventions émanant de :

- Prévention routière : subvention de 100 euros accordée
- Essor de la Gendarmerie Nationale (abonnement de soutien) : rejetée

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Conseil Communautaire de la Communauté de Communes

Le Maire a informé les Conseillers du compte rendu du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes en date du 19 novembre 2002

Syndicat scolaire du Collège de Guignicourt

Monsieur Laurent FOISSY a rendu compte de la réunion du Syndicat Scolaire du Collège de Guignicourt en date du 14 novembre 2002.

Nomination de suppléants :

Le Conseil Municipal a procédé à la nomination d'un suppléant au :

- *Conseil syndical du groupement scolaire de la Vallée de la Suipe* : Mme M. JULMANN : 8 voix pour - 2 abstentions
- *Syndicat scolaire du Collège de Guignicourt* : M. Guy MILLART : 9 voix pour, 1 abstention

Prochaine séance : Vendredi 10 Janvier 2003 à 20 h.

AVIS AUX PERSONNES AGEES

Madame la Directrice du Centre d'Animation de Soins et Services de l'Aisne pour Personnes Agées de l'Aisne nous a fait parvenir le courrier suivant :

Nous avons le plaisir de vous informer que le CASSPA vient de recruter Madame COUTURIER Lydie, au titre de l'accompagnement social des personnes âgées à domicile, dans votre commune.

Madame COUTURIER Lydie peut, à la suite d'un rendez-vous:

- Informer les personnes âgées des services sociaux existants dans leur secteur géographique

- Les orienter vers les divers organismes et institutions Aider les personnes âgées au remplissage et à la confection de dossiers administratifs

- Alerter, en cas de besoins, les services compétents de situations d'urgence ou de détresse

- Aider les personnes âgées dans leurs démarches hors de leur domicile.

Vous pourrez joindre Madame COUTURIER Lydie au numéro suivant:

C.A.S.S.P.A au 03 23 53 43 55

LA CRAM COMMUNIQUE...

Pour faciliter votre retraite, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord-Picardie vous informe et vous conseille.

Nos Conseillers Retraite vous conseillent de régulariser votre carrière au plus tard à 58 ans et de déposer votre demande de retraite 6 mois avant son point de départ pour éviter la rupture des ressources.

Vous pouvez être reçu par votre Conseiller Retraite,

Monsieur Jean-Louis LEMIEUGRE

au Point Village de Guignicourt (en gare SNCF) en prenant rendez-vous au 06 08 97 89 66.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Monsieur **Cyril DEBINSKI**, Mme **Isabelle LEFEVRE** et leur fils **Kevin** viennent de s'installer au 33 de la rue Marcel Boucton.

Monsieur **Claude HOUDELET** et son épouse **Nicole** viennent de s'installer au 20 de la rue Marcel Boucton.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

COLIS DE NOËL

Comme chaque année, les personnes âgées de la commune ont reçu un colis de Noël de la part du Centre Communal d'Action Sociale et du Conseil Municipal, au nom de tous les habitants de la commune.

Nous adressons à nos aînés nos meilleurs vœux de bonne santé et une Bonne Année 2003.

CHRONIQUE DE L'ALMA

Le samedi 21 décembre, l'association ALMA avait invité les enfants du village au cinéma : une quarantaine de personnes a donc pris le train pour Reims en début d'après-midi pour se rendre au cinéma Gaumont de la place d'Erlon où était projeté le film « HARRY POTTER II », la suite des aventures du héros de Joanne Kathleen ROWLING qu'un premier film avait fait découvrir l'an passé.

C'est au resto rapide QUICK que fut offert, par la Commune, le goûter. Une flânerie devant les boutiques du marché de Noël permit à chacun d'attendre le train du retour.

ATELIER DE NOËL A LA BIBLIOTHEQUE D'AGUILCOURT

Les bénévoles de la Bibliothèque, aidés de quelques mamans, ont organisé, le mercredi 11 décembre, un atelier de Noël dans la salle communale. Une vingtaine d'enfants, âgés de 4 à 11 ans, a ainsi pu fabriquer diverses décorations de Noël : sapins en carton, bougies, Pères-Noël, cartes de vœux. Cette après-midi récréative s'est terminée autour d'un goûter et des gaufres.



**Le Comité des Fêtes d'Aguilcourt
organise,
le SAMEDI 8 FEVRIER 2003
un DINER DANSANT
animé par l'orchestre
TROMPETISSIMO
à la salle des fêtes de Guignicourt**

LA GAZETTE D'AGUILCOURT

Conception et mise en page : Jean-Marc LE GOUELLEC

Comité de rédaction : J.M. LE GOUELLEC – C. et N. PETIT